

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 25 novembre 2015**

---

Délibération n° 2015 - 25/11/2015 – 9

*Projets internationaux*

---

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 18 novembre 2015

Après en avoir délibéré

**Approuve, avec 17 voix pour (unanimité) :**

**les projets internationaux.**

Dijon, le 26 novembre 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : Compte-rendu de la Commission de la pédagogie  
Tableau des projets internationaux*

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

**Compte rendu de la séance du mardi 10 novembre 2015**

-----  
Ouverture de la séance à 9 heures 05.

**1. Informations générales**

Grégory WEGMANN précise le calendrier des futures instances. La prochaine CP sera le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Le 7 décembre 2015, seront organisés un Conseil académique restreint, puis un CAC plénier puis une CFVU. Lors de ces conseils seront notamment abordés les dossiers suivants : capacités d'accueil 2016 (campagne APB 2016) et architecture de la future offre de formation (accréditation 2017-2021).

Il est précisé que pour le choix des mentions en licence, licence professionnelle et master, les conseils des composantes devront bien être consultés en amont. Jusqu'alors il n'y a pas eu trop de navettes mais cela dépend vraiment des disciplines. Pour certaines, la mise en place des nomenclatures n'a pas bouleversé l'actuel structuration mais pour d'autres, des choix sont à opérer.

**2. International : projets présentés par le Pôle international**

Grégory WEGMANN invite Bernhard ALTHEIM à présenter les projets.

Il s'agit de projets d'échanges non diplômants :

Projet 1 : il s'agit d'un projet entre l'UFR Droit, Sciences économique et politique et l'Allemagne et la Pologne (Johannes Gutenberg Universität Mainz, Uniwersytet Opolski) dont le porteur est Philippe Icard : nous avons ici le renouvellement de l'accord trilatéral concernant le programme à triple diplôme, niveau master, en études européennes (« Europa master »).

Bernhard ALTHEIM précise que l'idée est d'avoir un parchemin sur lequel tous les partenaires signeraient (« joint degree »)

Mais ces diplômes sont peu connus dans les autres pays. Cela peut poser un problème de reconnaissance sur les marchés du travail respectifs

Il y a une quinzaine de diplômes en partenariat avec des pays étrangers (VIBOT, cursus avec Mayence...)

3 promotions ont fonctionné depuis l'ouverture de l'Europa Master. Il y a entre 4 à 7 étudiants pour l'UB.

Un petit bémol est à noter : le ministère n'avait pas compris le projet initial, surtout l'articulation des semestres. Cela a engendré des navettes avec la DGESIP.

Pour la prochaine accréditation, ce master devrait entrer dans l'offre de formation de l'UFR Droit et être financé dans ce cadre.

Sur le recrutement des étudiants dans ce master : il est un peu compliqué car certains enseignants conseillent des parcours plus classiques. Les étudiants français voudraient pour certains reboucler avec des professions classiques. Certains stages dans les institutions européennes ont permis à des étudiants d'avoir un emploi.

Projet 2 : il s'agit d'un projet entre l'ISAT et l'Université Polytechnique de Bucarest (UPB). Béatrice Lay et Stéphane Fontaine en sont les porteurs. C'est en vue de la mise en place d'une double diplomation de niveau master entre le Master « Sécurité et Intégrité des Structures » de l'UPB et le Master recherche Mécanique et Ingénierie (MEETING) de l'uB avec un groupe commun qui passe la 1<sup>ère</sup> année (M1) à Bucarest et la 2<sup>e</sup> (M2) à Nevers.

La première année du master serait la seconde année du cycle ingénieur.

Pour information des membres de la CP : il est signalé la signature de conventions d'exécution dans le cadre de plusieurs programmes bilatéraux entre la France d'une part, et le Gabon, le Mexique et le Pérou d'autre part, qui permettent l'accueil d'étudiants internationaux dans les formations des IUT en France.

Ces conventions sont signées entre l'ASSODIUT, l'Association des Directeurs d'IUT en France, et l'uB pour organiser l'accueil des étudiants dans les formations des IUT.

Grace à ces conventions l'IUT de Chalon et l'IUT Le Creusot pourront recevoir entre 280 € et 1000 € par étudiant (10 étudiants au total) pour un suivi linguistique et pédagogique au titre de l'année 2015/16.

Bernhard ALTHEIM signale le « problème » du niveau B2 au niveau de l'uB. En effet, l'association des directeurs d'IUT ont mis le niveau B1 comme niveau d'exigence, ce qui n'est pas en cohérence avec la politique de l'UB sur le niveau de langues. Les étudiants mexicains et péruviens sont par exemple pris en charge pour voir s'ils ont bien compris les cours. Il est précisé que ce sont des filières techniques qui sont concernées (pas GEA par ex).

**CP**

**Pas d'observations particulières**

### **3. Diplôme d'université**

➤ IUT Dijon-Auxerre : DU International Trade and Export Management (DU ITEM) : frais spécifiques

Grégory WEGMANN précise qu'un budget détaillé a été demandé mais qu'à ce jour, il n'a rien reçu. Ce dossier ne peut donc passer dans les instances.

Il s'agit d'une demande de modification des tarifs afin d'inclure des droits spécifiques de 1000 euros pour les étudiants étrangers venant à titre individuel. L'accueil de ces étudiants implique un investissement important de la part de l'équipe pédagogique. Ce dossier passera à la prochaine CP.

**CP**

**Pas d'observations particulières**

### **4. Retour sur l'autoévaluation des champs de formation**

Suite à la demande de plusieurs élus, Grégory WEGMANN fait un point sur l'autoévaluation des champs de formations. Il précise qu'un groupe d'experts viendra les 4-5 avril 2016 à l'université de Bourgogne. A cette occasion, il peut y avoir des entretiens ciblés avec certains responsables de mentions ou avec les rédacteurs des dossiers « champs ».

Une présentation est diffusée en séance qui décrit dans un premier temps la procédure suivie pour l'autoévaluation et qui détaille dans un second temps les éléments saillants pour chaque champ évalué.

Les procédures d'autoévaluation des formations et des champs de formation :

Mise en place d'un Comité formation (VP, pôle formation, pôle pilotage, DGS)

Adresse générique : [evaluation2015@u-bourgogne.fr](mailto:evaluation2015@u-bourgogne.fr)

Groupe de travail représentatif de la communauté universitaire : travail sur le volet formation

Groupe de travail « champs de formation »

Rôle du groupe de travail : contribuer à l'auto-évaluation de l'établissement pour les parties formation et réussite des étudiants : expertise, prise de recul, force de proposition. Interaction avec les équipes des composantes sur l'auto-évaluation des mentions

Pour l'autoévaluation des licences, licences professionnelles et masters :

Evaluation sur dossier par des comités d'experts réunis collégalement

Des entretiens ciblés dans le cadre de la visite de l'établissement

Procédure adaptée au contexte de l'accréditation et de l'émergence des sites : évaluation a posteriori des formations ; évaluation organisée par « champs de formations » ; des dossiers « champs » et « formation » complémentaires et simplifiés ; un calendrier adapté.

Pour l'autoévaluation des champs de formations :

L'HCERES demande aux établissements ou aux sites de présenter leurs formations comme un ensemble de « Champs de Formations » :

### Champ :

- = ensemble cohérent de formations (de tous types), au niveau d'un établissement, ou d'un ensemble d'établissements
- = présentation de l'offre de formation existante
- = ensemble conséquent, jouant un rôle d'affichage stratégique. Expérience Vague A : 10 à 20 champs par site

La présentation de l'existant en champs ne préjuge pas de la structuration de l'offre future des établissements ni de leurs organisations pour le dossier d'accréditation du MESR.

Les mentions doivent être présentées par « champ de formation », même si cette présentation est quelque peu artificielle, puisqu'elle concerne des mentions existantes qui n'ont pas été conçues avec cette structuration.

Toutes les mentions comprises dans un champ de formation seront évaluées par le même comité d'experts. L'établissement a toute liberté pour établir ses champs de formation. Il regroupe de manière cohérente un ensemble de mentions en fonction de la stratégie qu'il veut déployer dans la manière de structurer les formations :

1. Environnement, Terre, Aliments, Sciences biologiques
2. Sciences et Techniques
3. Santé, Sport, Psychologie
4. Droit, Science Politique, Economie
5. Sciences Humaines, Lettres, Langues
6. Formations technologiques, Ingénierie, Management

Calendrier : 26 Mars 2015 : dépôt de la liste des champs de formations, et des formations qu'ils regroupent (un seul établissement « déposant » par champ).  
15 Octobre 2015 : dépôt des dossiers des champs et des formations.

Période d'évaluation : principe : un champ = un comité d'experts

Février-Mai 2016 : envoi des rapports champ et formation aux établissements. Réception des observations des établissements.

Mars-Juin 2016 : transmission des rapports définitifs avec observations aux établissements et au MESR. Dialogue MESR/établissements en vue de l'accréditation du projet de l'établissement.

Les grandes lignes par champ de formation du dossier d'autoévaluation :

### 1. UFR SVTE

Nombre d'étudiants : 2047

Nombre d'enseignants-chercheurs et enseignants : 90 EC et 4 PRAG de l'UFR SVTE, ainsi que 60 EC et 12 PRAG d'autres composantes de l'UB

Nombre d'autres intervenants pédagogiques : 266 dont 254 CEV (50 % issus du monde économique, 50% du monde académique)

Mentions de licence : 4 ; Mentions de master : 3

Adossement recherche

Liens forts avec Agrosup et l'UFC

### 2. UFR – Sciences et Techniques

Nombre d'étudiants : +1700

200 enseignants chercheurs

Plus de 25 formations diplômantes : 5 mentions de licences, 5 mentions de LP, 4 mentions de Master

Adossement recherche

### 3. Champ transversal : UFR Santé, Staps, Sciences humaines

Cohérence des recherches menées dans le domaine de la Santé, du Sport et de la Psychologie au sein de l'Université de Bourgogne (Laboratoires CAPS UMR Inserm U1093, LEAD UMR CNRS 5022, SPMS EA 4180, Plateformes CEP et PIT) en phase avec les orientations stratégiques de l'UB (pôle Apprentissage-Santé) et de la Région Bourgogne (Domaine Stratégique 3 : Intégration de solutions biomédicales pour le patient dans ses milieux de vie prévention, diagnostic et thérapeutique)

Liens forts avec l'UFC

### 4. UFR Droit et Science Economique et Politique (DSEP)

4500 étudiants

Environ 130 enseignants chercheurs, 250 vacataires, 40 personnels BIATSS

35 formations diplômantes : 4 mentions de licence, 3 LP, 5 mentions de Master  
Laboratoires : Centre Georges Chevrier, CREDESPO, CREDIMI, Droit du sport, LEDI

#### 5. UFR Sciences humaines, Lettres et philosophie, Langues et Communication

11 mentions de licence, 1 LP, 12 mentions de master

4800 étudiants

200 enseignants chercheurs, 41 BIATSS

Laboratoires ARTÉHIS, Centre Georges Chevrier, Centre Interlangues, CPTC, CIMEOS, THEMA

Cursus intégrés

#### 6. Les 3 IUT, ESIREM, ISAT, IAE, cursus ingénieur génie industriel (ITIL Bourgogne)

Logique d'écoles universitaires qui préparent à des fonctions d'encadrement dans les organisations

1 mention Licence, 3 mentions Master, 24 LP + DUT & cycles ingénieurs

Des passerelles nombreuses

4800 étudiants, 200 EC, 100 Biatss, vacataires, professionnels, ...

Alternance / formation continue

Grégory WEGMANN précise aux membres de la CP qu'il faut percevoir les champs de formation comme étant des modes d'organisation. On ne s'attache pas foncièrement au contenu particulier de chaque champ. Il faut avoir une approche globale et transversale. A l'UB il y a eu 7 versions des champs avant que cela soit voté  
La démarche a été pragmatique. L'HCERES avait indiqué que chaque établissement avait toute liberté pour constituer ses champs.

Les champs choisis par l'UB sont assez cohérents avec ceux de l'UFC. Ce qui diverge c'est la Psychologie, qui est restée dans le champ Sciences Humaines côté UFC.

Il faut noter que le champ 6 diverge grandement : l'UFC a mis les IUT dans les différents champs et non dans un champ spécifique. L'UB a choisi d'afficher une lisibilité claire pour les IUT.

Les dossiers d'accréditation devront être remontés à la DGESIP pour le 30 juin 2016. Il paraît raisonnable d'avoir les avis sur les autoévaluations entre février et mars 2016.

Pour le champ lié à l'UFR SVTE : pour les formations qui sont en co-accréditation avec Agrosup, ce n'est pas forcément simple car plusieurs paramètres entrent en jeu. Les discussions se poursuivent à l'heure actuelle.

Il y a deux clés d'entrée pour la compréhension du dossier : objets d'études et processus, avec un schéma bien parlant.

Pour le champ Sciences et techniques, il y a un très fort adossement Recherche, avec des « gros » laboratoires.

Pour le Champ Santé, Staps, Sciences humaines : il y a un lien très fort avec l'UFC. La cohérence du champ est bien expliquée. Le choix qui a été fait est original. L'argumentaire est du coup assez détaillé pour expliquer les liens transversaux.

Pour le champ Droit économie science politique : c'est assez classique.

Pour le champ Sciences humaines lettres langues : la notion de cursus intégrés est importante. On recouvre l'ensemble des humanités et on insiste sur quelques originalités (master traduction multimédia, co-habilitation en Géographie...).

Pour le champ n° 6 : il y a une logique de préparation à des fonctions d'encadrement dans cette structuration. Le fait de réunir ces différentes écoles est assez inédit dans le paysage national.

Il apparaît que le document d'autoévaluation d'un champ est assez descriptif quand le champ est équivalent à une composante.

Ce qu'il faut prévoir dans les composantes ce sont des conseils pour voter les futures maquettes.

Pour certaines, il y a une reconduction assez « automatique » des actuelles maquettes mais pour d'autres, un travail assez important est à faire si la liste des mentions ne correspond plus.

Sur le volet offre de formation : seront remontées à la DGESIP les fiches AOF + fiches RNCP + Suppléments au diplôme. Il faudra donc pour chaque mention ces 3 documents.

En parallèle et en interne de l'UB, il faudra que les maquettes détaillées soient votées, avec une étude en amont de la soutenabilité de l'offre. Ce volet financier sera inclus dans les travaux préparant le futur contrat quinquennal.

<b>CP</b>	<b>Pas d'observations particulières</b>
-----------	---

## 5. Etudiants en double cursus : discussion

Grégory WEGMANN invite Dorian COLAS DES FRANCS à évoquer ce sujet en séance.

Dorian COLAS DES FRANCS, Vice-Président étudiant du Conseil académique, précise que le sujet a été abordé en CFVU le 7 octobre dernier, avec l'idée de lancer un groupe de travail sur le sujet.

On doit en effet distinguer entre les étudiants en double cursus pour lesquels tout est organisé et prévu (ex : élèves-ingénieurs ESIREM qui passent en même temps le Master AE). Cela fait l'objet d'une convention.

Et il y a les étudiants qui sont en double inscription sans que cela relève d'un régime particulier. Ils sont alors souvent confrontés à des problèmes d'emplois du temps non compatibles, des dates d'examens qui ne vont pas ...

Il est précisé que le Référentiel commun des études prend en compte la situation des « étudiants engagés dans plusieurs cursus » à la rubrique 1.2.8 mais il est clair qu'en pratique, les étudiants ne trouvent pas forcément les solutions pertinentes à leurs situations individuelles.

Grégory WEGMANN indique que ce sujet a été évoqué en réunion des Directeurs de composantes. En Sciences humaines, Lettres et Langues il y a des règles qui sont déjà admises, comme valider des UE dans les différentes maquettes. Luc IMHOFF précise qu'en Sciences et Techniques, ils font aussi le maximum pour arranger les étudiants mais souvent ce qui ne va pas est le fait que les étudiants se rendent bien compte que pour progresser, il faut assister aux cours et aux TD et là ils ont une surcharge de travail.

De plus, quand il y a un seul groupe de TD pour une discipline, cela devient plus compliqué de faire coïncider avec l'emploi du temps de l'étudiant.

Certains doyens préfèrent des doubles cursus cohérents plutôt que de voir des étudiants qui font des démarches individuelles avec parfois des cursus assez éloignés.

Dorian COLAS DES FRANCS pense que cela doit être permis dans les deux hypothèses

Le groupe de travail pourra intégrer les Directeurs suivants : Catherine ORSINI, Éric HEILMANN, Lionel CROGNIER. L'idée est de créer un statut qui soit simple pour simplifier les démarches administratives.

On pourrait faire une étude auprès des scolarités pour avoir un retour sur le nombre d'étudiants concernés et sur la gestion qui est faite en interne des composantes. Les problèmes rencontrés pourront être détaillés. Cela permettra d'avoir une idée des pratiques en œuvre au sein de l'UB.

Pour le court terme qu'est ce qui peut être fait? Et ensuite dans le cadre du nouveau contrat ?

Pour les inscrits dans deux cursus : il faudrait partir du référentiel et voir ce qui est peut-être prévu pour que cela puisse s'adapter à un traitement au « cas par cas ».

Les membres de la CP notent qu'il existe surtout un gros problème pour les examens. Pour les cours ou TD, des solutions arrivent à être trouvées mais les dates d'examens ne peuvent être changées (avec le paramètre supplémentaire des réservations de salles faites très en amont).

Grégory WEGMANN et Dorian COLAS DES FRANCS précisent que ce thème conduit à une réflexion plus globale sur les bi-licences et sur ce qui est envisageable dans le cadre de la future offre de formation. La question de la possible sélection se pose. Un texte existe-t-il à ce sujet ? Des questions ont été posées à la DGESIP fin octobre. On attend des précisions de la part de notre correspondante établissement.

<b>CP</b>	<b>Ces remarques seront relayées aux membres de la CFVU.</b>
-----------	--

## 6. Service civique : présentation du dispositif

Stéphanie GRAYOT-DIRX et Muriel HENRY présentent le sujet aux membres de la CP.

Un power point est diffusé en séance.

Muriel HENRY rappelle que le service civique n'est pas nouveau : il a été créé par la loi du 10 mars 2010 .

Article L 120-10 du Code du Service National : « Le service civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée. »

Il y a une forte volonté nationale de développement du service civique.

Un accord-cadre a été signé entre la Conférence des Présidents d'Université, le CNOUS et l'Agence de Service Civique. C'est une proposition du plan national de vie étudiante. Objectif : 2000 missions dans l'enseignement supérieur en 2016-2017. Aujourd'hui, 13 universités sont engagées

Les missions éligibles : neuf domaines reconnus prioritaires pour la nation : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport. Durée : de 6 à 12 mois à raison de 24 heures hebdomadaires  
Les candidats : des volontaires de 16 à 25 ans, recrutés sur la base de leur motivation pour les missions proposées  
Indemnisés à hauteur de 600 euros environ par mois

Le service civique à l'UB : un groupe de travail a été constitué avec un pilotage politique : Stéphanie Grayot-Dirx et Julien Brault et la participation des pôles et services : Pole RH, mission égalité diversité, pôle Pilotage-DQP, pôle FVU – Mission handicap, Centre de Prévention et Santé

Des missions possibles pour une première phase :

- Développer les actions de prévention des risques dans le domaine de la santé étudiante
- Accompagner la mise en œuvre opérationnelle du plan vert de l'établissement
- Accueillir et accompagner les étudiants en situation de handicap
- Lutter contre les stéréotypes de genres à l'Université
- Animer l'épicerie solidaire

Un impératif: la non substitution aux activités salariées.

Sont détaillées ensuite 4 missions qui pourraient être proposées par l'UB

### 1/ Développement d'actions de prévention des risques dans le domaine de la santé étudiante

Appuyer les associations étudiantes dans la préparation des événements festifs : s'assurer de la mise en place des actions de prévention pertinentes (sécurité routière, alcool, drogues, risques auditifs, IST...)

Organiser et animer des ateliers de sensibilisation dans les universités sur l'ensemble des risques sanitaires auxquels sont exposés les jeunes (mal-être, nutrition, activités physiques, tabac, toxicomanie, vie affective et sexuelle, risques auditifs...)

Informers les étudiants : répondre aux questions, assurer des permanences, organiser des expositions itinérantes

Favoriser l'accès aux soins : informer sur les consultations jeunes consommateurs, accompagner lors du premier RDV

Participer à la conception d'outils de communication et de supports pédagogiques à destination des jeunes

### 2/ Mission d'appui pour la mise en œuvre opérationnelle du plan vert de l'établissement

Sensibiliser la communauté universitaire (étudiants et agents) aux comportements écoresponsables visant à réduire la production de déchets, les consommations d'eau et d'énergies et permettant l'amélioration du cadre de vie général (gestion des espaces verts en lien avec la protection de la biodiversité). Le volontaire pourra participer à la conception, l'organisation et l'animation d'événements sur les campus

Accompagner les associations étudiantes afin que les enjeux de développement durable soient pleinement pris en compte dans la mise en œuvre des projets associatifs

Participer à la communication institutionnelle du Plan Vert et la démarche de développement durable engagée par l'établissement. Le volontaire pourra participer à la rédaction de contenus sur le site internet de l'établissement ou participer aux contenus d'une éventuelle lettre de liaison à destination de la communauté universitaire

### 3/ Accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap

Organiser des actions d'intégration des étudiants en situation de handicap

Accompagner les étudiants handicapés dans leurs démarches administratives et pédagogiques

Participer à la mise en place de journées de mobilisation en faveur de l'intégration des étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur, à travers des mises en situation, des forums

Participer à des interventions dans les établissements de l'enseignement secondaire à l'attention des lycéens en situation de handicap

Participer à des actions de sensibilisation au handicap

Organiser des rencontres concernant des retours d'expériences sur le thème de l'insertion professionnelle : organisation de témoignages d'anciens étudiants de l'université en situation de handicap

Favoriser l'engagement des étudiants en situation de handicap dans les associations étudiantes présentes sur le campus

#### 4/ Lutter contre les stéréotypes de genres à l'Université

Participer à la promotion de l'égalité et à la Lutte contre les stéréotypes en milieu universitaire auprès des étudiant.e.s et des personnels enseignants et administratifs, notamment en aidant à la mise en place du nouveau partenariat établi entre l'uB et l'Antenne Municipale et associative de lutte contre les discriminations de la ville de Dijon (AMACOD) et à la mise en œuvre de la récente convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système de formation tout au long de la vie;

Participer à la conception et à l'organisation d'événements spécifiques de sensibilisation du public;

Identifier et recenser les travaux menés à l'uB sur les stéréotypes, l'égalité femmes-hommes et les discriminations à l'université de Bourgogne afin de favoriser la mise en place d'un réseau.

Participer au lancement de la page internet de la mission Egalité Diversité sur le site de l'uB.

Une 5<sup>ème</sup> mission pourrait être liée à l'animation de l'épicerie solidaire.

Les étapes à venir : présentation du projet dans les conseils de l'uB ; agrément attribué par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la cohésion sociale ; accueil de jeunes en service civique à partir de janvier 2016.

Muriel HENRY précise que des « duos » de jeunes en service civique pourraient être constitués à l'UB et dans un cadre plus collectif, des rencontres régulières entre jeunes et les tuteurs seront organisées.

Stéphanie GRAYOT-DIRX précise que dans le calendrier des étapes à venir, il s'agira de définir plus précisément une mission et de choisir un candidat qui correspondra à la mission. Parmi les cibles privilégiées, on vise notamment les jeunes en décrochage après le lycée ou des jeunes qui n'ont pas accrochés à l'enseignement supérieur afin de leur permettre de vivre sur le campus différemment

Sur la question de la prise en compte en tant que stage d'un service civique, cela peut être équivalent sur décision de l'équipe pédagogique.

Bérénice CLUZEL indique aux membres de la CP qu'elle pense que le service civique répondra bien aux attentes des étudiants. Mais comment concrètement cela va se mettre en place?

Stéphanie GRAYOT-DIRX indique qu'une fois que c'est voté et si on a l'agrément, on publiera l'annonce sur le site du service civique et sur le site de l'UB.

Pour recruter le jeune en service civique, on ne peut pas poser de conditions de recrutement. Il peut s'avérer trop délicat de confier une mission à des jeunes notamment dans le domaine de la santé.

Les tuteurs seront dans les pôles.

Isabelle SCHMITT demande si le fait d'être engagé dans un service civique est compatible avec une inscription à l'université.

C'est en effet possible et cela sera notamment une opportunité pour les étudiants qui redoublent et ont peu d'heures de cours.

Une période de césure peut prendre la forme d'un service civique.

**CP**

**Ces observations seront relayées aux membres de la CFVU.**

## **7. Guide de la VAE pour l'obtention d'un diplôme d'ingénieur (ESIREM – ISAT - ITII)**

Frédéric DEBEAUFORT présente le « Guide de la VAE pour l'obtention d'un diplôme d'ingénieur (ESIREM – ISAT - ITII) établi par le SEFCA.

Ce document décrit toute la procédure devant être suivie par un candidat à une VAE sur un diplôme d'Ingénieur et précise le tarif applicable.

Il est précisé que le SEFCA a cherché des informations sur les pratiques d'autres universités pour pouvoir établir un tarif qui soit cohérent et équilibrer les coûts.

Dans la Charte VAE, 28h d'accompagnement sont prévues. C'est donc beaucoup plus lourd que pour **une** VAE pour d'autres diplômes (licence par exemple).

Le public visé est pour l'essentiel constitué de personnes qui ont déjà une mission de niveau Ingénieur mais qui pour passer « cadre » ont besoin du titre.

Dans le cas d'une prise en charge, le tarif est fixé à 4500 euros et quand il n'y a pas de prise en charge, c'est 2700 euros

Il n'y a pour l'instant pas beaucoup de demandes de VAE sur les formations d'ingénieurs : 3 sur la filière ITII, 4 pour l'ISAT, 5 ou 6 pour l'ESIREM

Les candidats sont reçus par le SEFCA pour un premier entretien. Si un problème est détecté: on leur dit tout de suite et la procédure s'arrête. Les différents points administratifs sont ensuite vérifiés.

**CP**

**Pas d'observations particulières sur cette convention**

## **8. Conventions pédagogiques**

➤ Convention entre l'Université de Bourgogne (ISAT), l'Université de Franche Comté et l'École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon (ENSMM)

Cette convention vise à définir les règles de fonctionnement entre pédagogiques et administratives de la seconde année du Master mention Sciences Pour l'Ingénieur pour les 2 spécialités : « mécanique et ingénierie » et « mécatronique, microsystèmes et électronique embarquée ». Cette convention vise le cas des élèves-ingénieurs de 3<sup>ème</sup> année inscrits en double cursus ingénieur/master à l'ENSMM et les élèves-ingénieurs de 5<sup>ème</sup> année inscrits en double cursus ingénieur/master à l'UB (ISAT).

➤ Convention entre l'Université de Bourgogne (Sciences Humaines) et la ville de Fenay pour la LP Aménagement du paysage spécialité Gestion du patrimoine paysager végétal en milieu urbanisé

Dans le cadre de l'organisation du projet tutoré de 120 h de cette LP, la ville de Fenay met à disposition 6 sites pour que les étudiants puissent réaliser le travail demandé (inventaire du patrimoine arboré, de son état sanitaire....).

➤ Convention entre l'Université de Bourgogne (IUT Chalon-Sur-Saône) et l'ENSAM Cluny

Un partenariat existe entre l'IUT et l'ENSAM. Il s'agit ici que des étudiants du DUT Science et Génie des Matériaux (SGM) puissent avoir des enseignements traitant du bois via l'ENSAM.

**CP**

**Pas d'observations particulières sur ces conventions**

L'ordre du jour étant épuisé, Grégory WEGMANN clôt la séance à 11 heures 35.

Le Vice-Président de la CFVU

**validé**

Grégory WEGMANN

*Prochaine CFVU: 18 novembre 2015*

*Prochain CA : 25 novembre 2015*

*Prochaine CP : 1<sup>er</sup> décembre 2015*

Projets internationaux CP du 10 novembre 2015 – CFVU 18 novembre 2015

Projets d'échange diplômant

N°	PAYS	PARTENAIRE	COMPOSANTE(S) CONCERNEE(S)	PORTEUR DE PROJET	OBJET	CP	AVIS CFVU
1	ALLEMAGNE POLOGNE	Johannes Gutenberg Universität Mainz Uniwersytet Opolski	UFR Droit, Sciences économique et politique	Philippe Icard	Renouvellement de l'accord trilatéral concernant le programme à triple diplôme, niveau master, en études européennes (« Europa master »).	pas d'observations particulières	Avis favorable à l'unanimité
2	ROUMANIE	Université Polytechnique de Bucarest (UPB)	ISAT	Béatrice Lay Stéphane Fontaine	Mise en place d'une double diplomation de niveau master entre le Master « Sécurité et Intégrité des Structures » de l'UPB et le Master recherche Mécanique et Ingénierie (MEETING) de l'uB avec un groupe commun qui passe la 1 <sup>ère</sup> année (M1) à Bucarest et la 2 <sup>è</sup> (M2) à Nevers.	pas d'observations particulières	Avis favorable à l'unanimité

Pour info :

Signature de conventions d'exécution dans le cadre de plusieurs programmes bilatéraux entre la France d'une part, et le Gabon, le Mexique et le Pérou d'autre part, qui permettent l'accueil d'étudiants internationaux dans les formations des IUT en France.

Ces conventions sont signées entre l'ASSODIUT, l'Association des Directeurs d'IUT en France, et l'uB pour organiser l'accueil des étudiants dans les formations des IUT.

Grace à ces conventions l'IUT de Chalon et l'IUT Le Creusot pourront recevoir entre 280 € et 1000 € par étudiant (10 étudiants au total) pour un suivi linguistique et pédagogique au titre de l'année 2015/16.

CP : pas d'observations particulières

- CFVU : avis favorable à l'unanimité